

Date d'impression : 03.01.2013

Date de révision : 03.08.2012

**1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise :**

**Identification de la substance ou de la préparation :**

**Nom du produit :** COLLE PVC SOUPLE & TISSUS ENDUITS

**Emploi de la substance / préparation :** Colle / Solution de diverses matières premières synthétiques

**Producteur / Fournisseur :**

**AS TECHNOLOGIES** s.à.r.l.

pour demandes de FDS, e-mail: [contact@ast-colles-mastics.fr](mailto:contact@ast-colles-mastics.fr)

3, Rue des Alouettes

67330 NEUWILLER LES SAVERNE / FRANCE

Tél : +33 (0)388 700 810

Service chargé des renseignements :

Service Technique

Fax : +33 (0)388 700 811

**Renseignements en cas d'urgence :**

**ORFILA / INRS**

**Tél : +33 (0)1 45 42 59 59**  
<http://www.centres-antipoison.net>

**2 Identification des dangers :**

**Principaux dangers**

**Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008**



**Danger**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables



GHS07 point d'exclamation

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Éléments d'étiquetage**

**Marquage selon les directives CEE:**

**Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit**



**Xi** Irritant

**F** Facilement inflammable

**Phrases R:**

- R 11 Facilement inflammable.
- R 36 Irritant pour les yeux.
- R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases S:**

- S 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
- S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- S 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Identification particulière de certaines préparations** - Contient: néant.

**Autres dangers**

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable - **vPvB:** Non applicable.

**3 Composition / informations sur les composants :**

**Caractérisation chimique : Mélanges**

**Description :** Mélange de plusieurs matières premières

**Composants contribuant aux dangers**

N°CAS :	67-64-1	acétone	Teneur:	40-60%
N°EINECS:	200-662-2	Xi R36; F R11 R66-67 GHS02 Flam. Liq. 2, H225; GHS07 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336		
N°CAS :	141-78-6	acétate d'éthyle	Teneur:	10-20%
N°EINECS:	205-500-4	Xi R36; F R11 R66-67 GHS02 Flam. Liq. 2, H225; GHS07 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336		
N°CAS :	109-99-9	tetrahydrofurane	Teneur:	< 5%
N°EINECS:	203-726-8	Xi R36/37; F R11 R19 GHS02 Flam. Liq. 2, H225; GHS07 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336		
N°CAS :	78-93-3	butanone	Teneur:	10-20%
N°EINECS:	201-159-0	Xi R36; F R11 R66-67 GHS02 Flam. Liq. 2, H225; GHS07 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336		

**Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**4 Premiers secours :**

**Description des premiers secours**

**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :** Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Date d'impression : 03.01.2013

Date de révision : 03.08.2012

**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

**après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie :

#### Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Jet d'eau - Mousse résistant à l'alcool - Poudre d'extinction - Dioxyde de carbone

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

##### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

#### Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

### 7 Manipulation et stockage :

#### Manipulation :

##### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

##### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

##### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Stocker à sec

### 8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle :

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**67-64-1 acétone**

VME (France)

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 2420 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

Valeur à long terme: 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

**141-78-6 acétate d'éthyle**

VME (France) 1400 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

**109-99-9 tétrahydrofurane**

VME (France)

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 300 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 150 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

Valeur momentanée: 300 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 150 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

Peau

**78-93-3 butanone**

VME (France)

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 900 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

risque de pénétration percutanée

Valeur momentanée: 900 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

**Equipement de protection individuel**

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

**Protection respiratoire**

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : Filtre AX.

**Protection des mains**

Gants de protection, composés du matériau suivant:

Caoutchouc butyle (0,7mm)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique. Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière. Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

**Protection des yeux** : Lunettes de protection.

## 9 Propriétés physiques et chimiques :

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales.

**Aspect:**

**Forme :** liquide visqueux

**Couleur :** incolore-translucide

**Odeur :** de type solvanté

**Modification d'état**

**Point d'ébullition :** 56°C

**Point d'éclair :** -21°C

**Température d'inflammation :** > 200°C

**Limites d'explosion :**

**inférieure :** 1,5 Vol %

**supérieure :** 13,0 Vol %

**Pression de vapeur à 20°C:** 24,7 kPa

**Densité à 20°C:** 0,86 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau :** partiellement soluble

**Viscosité dynamique à 20°C:** ~ 3000 mPa.s (Brookfield RVT)

**Teneur en solvants :**

**solvants organiques :** 80 %

**VOC (EU):** 688 g/l

**VOC (EU):** 80,0 %

## 10 Stabilité et réactivité :

**Réactivité****Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux agents d'oxydation

**Produits de décomposition dangereux:**

Aucune en cas d'utilisation conforme au dosage et de stockage respectant les prescriptions.

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) : gaz nitreux

## 11 Informations toxicologiques :

**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Effet primaire d'irritation :**

**de la peau :** Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

**des yeux :** Irritant.

**Indications toxicologiques complémentaires :**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Toxicité**

**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

**12 Informations écologiques :**

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**13 Considérations relatives à l'élimination :**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation :** à éliminer suivant les directives administratives.

**EWC-Code(s):**

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (\*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409\* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11\* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**14 Informations relatives au transport :**

ONU N° <b>1133</b>	TERRESTRE		MARITIME	AERIEN
	RTMDR/RTMDF	ADR/RID	OMI/IMDG	IATA/OACI
Désignation	Liquides inflammables	Liquides inflammables	Flammable liquid	Flammable liquid
Polluant marin	-	-	OUI/YES	-
Classe	3	3	Classe IMDG 3	Classe ICAO/IATA 3
Groupe d'emballage	III	III	II (III if content ≤ 30 litres)	II (III if content ≤ 30 litres)
Code Danger (Kemler)	33	33	N°EMS : F-E, S-D	Label 3
Code Matière / N°ONU	1133	1133	1133	1133
Etiquette(s) Danger	N°3	N°3	N°3 Flammable liquid	N°3 Flammable liqu id
Catégorie de transport	3	3	-	-
Restrictions tunnels	D/E	D/E	-	-
Quantités limitées / LQ	5 L	5 L	-	-


**Etiquette transport :** Classe 3  ou selon emballages LQ / quantités limitées  
**Désignation technique exacte :** 1133 / ADHESIVES

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 7/7

Date d'impression : 03.01.2013

Date de révision : 03.08.2012

**15 Informations réglementaires :**

**Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16 Autres informations :**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

-----  
**Produit destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.**

**Légende des Phrases (H- et R-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)**

- H225      Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319      Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336      Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
EUH066    L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R 11      Facilement inflammable.  
R 36      Irritant pour les yeux.  
R 66      L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R 67      L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Service établissant la fiche technique :** service technique / Tél : +33 (0)388 700 810

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

**\* Données modifiées par rapport à la version**

« Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »